ESSAI DE RÉFORME DE LA TAILLE AU XVIII. SIÈCLE DANS LA GÉNÉRALITÉ DE LIMOGES

PAR

Léon PEYRICHOU

INTRODUCTION. BIBLIOGRAPHIE CHAPITRE PREMIER

LA TAILLE AU DÉBUT DU XVIII^e SIÈCLE

Nombreuses plaintes contre les abus de la répartition. Inégalités de paroisse à paroisse, inégalités des taux. Impossibilité de connaître la richesse d'une paroisse au moyen des rôles de taille. Inégalités entre les taillables. Ignorance des collecteurs. « Friponneries » des collecteurs. Dangers que courent les collecteurs. La « Garnison » et les huissiers des tailles.

CHAPITRE II

LA TAILLE TARIFÉE DE L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE

Désir d'une réforme. Projet d'une taille proportionnelle, par l'abbé de Saint-Pierre : déclaration des « facultés », décomposition du revenu en différentes sources, le tarif, taxe d'industrie portant sur les journaliers, les artisans et les professions libérales. Taxe sur le propriétaire et sur le fermier; « registre de déclaration »; « registre de proportion » ; collecteurs perpétuels.

CHAPITRE III

AUBERT DE TOURNY, INTENDANT DE LA GÉNÉRALITÉ DE LIMOGES, ESSAYE DE RÉFORMER LA TAILLE

Le Conseil de Régence et la taille personnelle. Réponses de plusieurs intendants à la circulaire du Régent. Mémoire d'un receveur des tailles de la généralité de Limoges. Arrêt de 1733 et mémoire du contrôleur général Orry.

Aubert de Tourny commence la réforme, non en 1734, mais en 1738. Règles du tarif: 1° avant 1741; 2° dans la circulaire de 1741; 3° après la circulaire de 1741. Protestations du présidial d'Angoulême. Aubert de Tourny fait procéder à l'arpentage des paroisses. Liste des paroisses arpentées de 1740 à 1755 dans la limite du département de la Haute-Vienne.

CHAPITRE IV

ÉDITS RELATIFS A LA RÉFORME DE LA TAILLE

Les ordonnances que le pouvoir central a continuellement édictées sur le fait des tailles, ont contribué autant que les théories de l'abbé de Saint-Pierre à la réforme de la taille. Édit de 1600 relatif aux fonctions des élus et des collecteurs. Édits de 1688, 1715, arrêt de 1733. Nouveau plan de répartition de la taille en 1768 : il a une grande analogie avec la réforme d'Aubert de Tourny en Limousin.

CHAPITRE V

déclaration du 30 décembre 1761

Par interprétation de l'édit de 1715, les rôles de taille des paroisses de la généralité de Limoges, considérés comme faits d'office, étaient portés devant l'intendant. Mais l'ordonnance du 13 avril 1761 avait rendu aux élections, et aux Cours des aides en appel, la connaissance de ces rôles faits d'office: il y avait là, pour la réforme un danger que Turgot fit écarter par la déclaration du 30 décembre 1761.

CHAPITRE VI

SUPPRESSION DU BUREAU DES TAILLES A LIMOGES ET A ANGOULÊME

Centralisation de la confection des rôles de taille dans deux bureaux, à Limoges et à Angoulême. Inconvénients de cette centralisation: difficulté pour ces bureaux d'être prévenus des changements survenus dans la propriété. Suppression du bureau de Limoges. Du Tillet, titulaire du bureau d'Angoulême, protégé par Louis XV. Haine des privilégiés contre lui. Ses prévarications. Suppression du bureau d'Angoulême.

CHAPITRE VII

LA TAILLE A L'ARRIVÉE DE TURGOT DANS LA GÉNÉRALITÉ DE LIMOGES

Mémoires des subdélégués. Protestations contre la réforme. Impossibilité d'évaluer la valeur des terres avec justice. Erreurs dans l'arpentage. On ne tient pas compte des changements survenus dans la propriété. Opinions de Dupont de Nemours et de Condorcet. Paroisses tarifées et paroisses abonnées. Taxe d'industrie très défectueuse. Taxe sur les bestiaux. Taxe sur les fermes de dîmes, de halle, de bac, etc. Difficulté des calculs dans l'opération des rôles. Réformes de détail de Turgot, par la circulaire du 10 août 1762.

CHAPITRE VIII

LE FONCTIONNEMENT DE LA TAILLE DANS LA GÉNÉRALITÉ DE LIMOGES A LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

Les deux formes de répartition. 1º Paroisses tarifées : catégories de terres; rapport de l'estimation à la taxation. 2º Paroisses abonnées : arpentement ; plan figuré ; estimation; durée de l'estimation; comment on estimait; prix auquel on estimait; on tient compte des plusvalues; taxe variable chaque année. Feuilles de relevé: modèle de feuilles de relevé. Feuilles de mutations. Commissaires des tailles : leur origine ; leur établissement par Turgot; paroisses groupées en arrondissements pour chaque commissaire des tailles. Rôles de taille: rôles sommaires et rôles détaillés. Préambule d'un rôle de paroisse abonnée. Préambule d'un rôle de paroisse tarifée. Ce que contenait une cote dans une paroisse abonnée. Les bestiaux ne sont pas imposés. Taxe d'industrie: somme à laquelle on taxait l'industrie; diminution accordée aux infirmes, aux vieillards, aux ouvriers chargés de famille; pas de règle dans l'établissement de la taxe d'industrie de paroisse à paroisse; diminution de la taxe d'industrie dans les paroisses tarifées suivant l'étendue de terre cultivée. Imposition au marc la livre. Déduction des rentes et des obits. Produit du commerce.

Taille d'exploitation. Taille de propriété. « Faute de colon ». Taxation dans les paroisses tarifées : deuxième répartition. Préposés perpétuels. Fraudes dans la répartition. Ce qu'auraient dû payer les privilégiés.

CONCLUSION

PIÈCES JUSTIFICATIVES

ale stand on divintory objects of anticipality of the little of the litt

PARTY ADMINISTRATE